



Angoulême, le 7 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Activité 2018 de la Commission de Surendettement des particuliers et éléments typologiques

- - - - -

En 2018, le département de la Charente s'est inscrit dans la tendance nationale de baisse des dépôts de dossiers : avec 986 dossiers déposés auprès du secrétariat de la commission, le département enregistre une diminution de 4,2 %, moins importante que celle constatée au niveau national (-9,6 %).

La seconde caractéristique notable est le nombre de dossiers comportant un bien immobilier (généralement la résidence principale des déposants) : ces dossiers sont plus nombreux en Charente, à 25,1 % des dépôts, qu'à l'échelle nationale (15,4 %) ou régionale (18,3 %).

Près de 95 % des dossiers déposés ont été déclarés recevables par la Commission. La ventilation des décisions d'orientation montre une augmentation substantielle des orientations vers une procédure de rétablissement personnel (42,8 % au lieu de 37,1 % en 2017). Le taux de solutions pérennes, c'est-à-dire permettant une solution définitive s'est établi à plus de 75 %.

Sur la base des dossiers déposés, il est possible de tirer les enseignements sur les caractéristiques socio-professionnelles des déposants ou s'agissant de la structure de leur endettement :

- **Stabilité des données socio-professionnelles des déposants en Charente :**

La population des ménages surendettés demeure caractérisée par la prédominance (50,9 %) de personnes vivant seules – célibataires, séparées, divorcées – et n'ayant pas de personnes à charge (56,6 % de la population concernée). Si la classe d'âge des 35 à 54 ans est la plus représentée (51,7 %), la part des personnes de plus de 65 ans reste stable par rapport à l'an dernier (13,2 %), conforme à la moyenne régionale mais à un niveau supérieur à la moyenne nationale (11,6 %).

Au regard du logement, l'analyse de la situation confirme la présence majoritaire de locataires (64,9 %), la part de propriétaires ou de propriétaires accédant (21,1 %) est toutefois plus élevée en Charente en regard de la moyenne nationale (11,7 %) ce qui recoupe le constat sur la présence de biens immobiliers dans un grand nombre de dossiers.

La répartition des dossiers de surendettement par tranche de revenus ne varie guère d'une année sur l'autre : la part des ménages ayant des ressources mensuelles inférieures ou égales à 2 116 euros est de 80,9 % et 31 % ont des revenus inférieurs au Smic. Toutefois, près d'un dossier sur deux se caractérise par l'absence de capacité de remboursement, dans des proportions moindres en Charente (47,7 % des dossiers

sans capacité de remboursement) qu'au niveau national (49,6 % des dossiers sans capacité de remboursement).

- **Une évolution de la structure de l'endettement :**

Pris dans son ensemble, l'endettement moyen par dossier déposé en Charente s'élève à 45 670 euros, en hausse par rapport à 2017 où il atteignait 44 772 euros. Cet endettement est constitué à hauteur de 46,5 % par des encours de crédits immobiliers (45,7 % en 2017) et 33,6 % par des encours de crédit à la consommation (soit en baisse significative par rapport à 2017 où il s'établissait à 36,5 %).

Pour les dettes de charges courantes et les autres dettes, les montants moyens sont plus modestes et s'élèvent à 3 491 € et 4 933 € en baisses respectives de 21 % et 10 % par rapport aux données de 2017.